Séjour à Paris du 4 au 8 mai 2020

publié le 18/02/2020

Je rappelle à tous les parents dont les enfants participent au séjour à Paris que le deuxième versement de 100 € devait se faire en février.
Si vous avez oublié, vous pourrez remettre le chèque à votre enfant le jour de la rentrée, le 9 mars.

Rappel des échelonnements :
Coût du séjour 320.00 €
Acompte à l'inscription : 80.00 € (encaissé fin janvier 2020)
2ème acompte en février : 100.00 € (encaissé fin février)
Solde en mars soit 140.00 € (encaissé fin mars)
Les élèves habitant Nieul auront une aide de leur commune de 50.00 €
Pour les élèves de Terre de Haute Charente, le montant de l'aide de la municipalité ne m'a encore été communiqué.
Les familles pourront déduire de leurs derniers versements les aides de leur CE et de leur commune si elles en connaissent le montant.
En cas de trop perçu, il sera déduit de la prochaine facture de demi-pension ou directement remboursé aux familles dont nous avons le RIB.

La gestionnaire

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.